**Termes de référence
et spécifications techniques**

1. **informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la mission | **Suivi de la contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local** |
| Bénéficiaire | **Commission de l'Union africaine** |
| Pays | **Ethiopie** |
| Nombre total estimé de jours | **90 jours** |

1. **Contexte et justification du besoin**

Expertise France est une agence publique de coopération internationale française. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui visent à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et les priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande des pays partenaires qui souhaitent améliorer la qualité de leurs politiques publiques afin de répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité auxquels ils sont confrontés. L'agence atteint cet objectif en mettant en œuvre des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.

- Stabilité, sécurité internationale et paix Stabilité, sécurité internationale et paix

- Développement durable, climat et agriculture

- Santé et développement humain

Afin de donner corps à ce dialogue et de l'inscrire dans la durée, un financement total de 4,5 millions d'euros a été accordé par l'Agence française de développement (AFD) à Expertise France sous la forme d'une facilité d'assistance technique et de renforcement des capacités pour appuyer l'UA sur les questions relevant de son domaine d'expertise dans le cadre de 3 phases programmées (2020-22/2022-24/2024-26).

Sur la base d’une demande de différents départements de la Commission de l’UA, la Facilité française d’assistance technique à l’Union africaine a facilité la réalisation d’un certain nombre d’études, de documents de stratégie et de politique visant à soutenir la Commission de l’Union africaine sur des sujets liés à l’économie et au commerce.

**Stratégie de l'Union africaine pour les PME**

L’Union africaine, créée en tant qu’organisme continental panafricain unique, est chargée de mener l’intégration rapide et le développement durable de l’Afrique en promouvant l’unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d’Afrique et les États africains, ainsi que de développer un nouveau partenariat à l’échelle mondiale . Dans le cadre des efforts visant à inspirer la croissance et la transformation économiques sur le continent, l’UA a élaboré la Stratégie des PME pour l’Afrique conformément à son agenda 2063 « L’Afrique que nous voulons ». La vision de la Stratégie des PME de l’UA est de « développer des économies compétitives, diversifiées et durables soutenues par des secteurs dynamiques, entrepreneuriaux et industriels qui génèrent des emplois, réduisent la pauvreté et favorisent l’inclusion sociale ».

Compte tenu de l’avantage comparatif de l’UA dans l’engagement des CER et des États membres et reconnaissant que le secteur privé africain n’a pas été une source importante de croissance de l’emploi compétitive, diversifiée et durable, la stratégie identifie comment l’UA peut tirer parti de son pouvoir de mobilisation pour engager les CER ainsi que les États membres à réexaminer les moyens de renforcer et de revigorer l’engagement du secteur privé dans les PME pour atteindre l’objectif fixé. Pour faire des progrès significatifs vers la réalisation de la vision de l’UA, la stratégie s’articule autour de sept piliers qui sont présentés ci-dessous :

1. ***Créer un environnement commercial propice et garantir l’accès à l’énergie et aux infrastructures.***
2. ***Faciliter l’innovation et la technologie et promouvoir les start-ups, les secteurs basés sur la connaissance et les entreprises en croissance.***
3. ***Favoriser l’accès aux financements innovants.***
4. ***Assurer l’accès aux marchés, la compétitivité des exportations et l’intégration régionale.***
5. ***Promouvoir les services de développement des entreprises et le renforcement des capacités institutionnelles.***
6. ***Promouvoir les pratiques d’apprentissage et la gestion des connaissances.***
7. ***Promouvoir l’entrepreneuriat inclusif (jeunes, femmes) et le développement des moyens de subsistance.***

La mise en œuvre de la stratégie de l’UA en faveur des PME est essentielle pour rendre les PME compétitives sur les marchés d’exportation, en particulier dans le cadre de la ZLECA, qui vise à stimuler le commerce intracontinental grâce à des accords sur les règles d’origine, les tarifs préférentiels, les procédures et réglementations commerciales. Grâce à ces accords, les PME africaines trouveront des conditions favorables pour développer leurs activités sur le continent.

La stratégie PME de l’UA est mise en œuvre par le Département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l’industrie et des minéraux (ETTIM), en étroite collaboration avec les CER, les États membres et le secteur privé et en partenariat avec les agences de développement internationales et bilatérales et les institutions de financement du développement.

**Suivi de la contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local**

Dans le cadre de la Phase 2 de la Facilité de l'UA, en appui à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA pour les PME, une étude a été élaborée dans le but d'identifier et d'évaluer les contributions des ZES à la croissance des PME en Afrique. L'étude a identifié plusieurs aspects critiques dans lesquels les ZES peuvent avoir un impact significatif sur le développement des PME :

* ***Secteurs à forte croissance : les ZES ont le potentiel de stimuler des secteurs tels que la fabrication, l’agroalimentaire et la technologie.***
* ***Infrastructures de qualité : l’accès à des infrastructures de qualité au sein des ZES et à proximité des activités commerciales est essentiel pour les opérations des PME et l’amélioration de la compétitivité.***
* ***Développement économique local : les ZES peuvent renforcer les économies locales grâce à des systèmes économiques intégrés (facilités par les PME) conduisant à la création d’emplois et favorisant l’entrepreneuriat local.***
* ***Accès au financement : les mécanismes financiers au sein des ZES peuvent fournir aux PME le financement nécessaire au sein de l’architecture financière plus large.***
* ***Compétences et qualifications : les ZES peuvent offrir des programmes de formation et de développement pour améliorer les compétences de la main-d’œuvre locale.***
* ***Considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) : La mise en œuvre des normes ESG au sein des ZES garantit une croissance durable et inclusive.***

Sur la base des résultats, les recommandations stratégiques suivantes ont été formulées :

* ***Alignement et soutien des politiques : Aligner les politiques des ZES sur les stratégies nationales de développement des PME pour créer un système de soutien cohérent.***
* ***Développement des infrastructures : Investir dans le développement et l’entretien d’infrastructures de haute qualité au sein des ZES.***
* ***Mécanismes de soutien financier : Établir des instruments financiers et des incitations dédiés aux PME au sein des ZES.***
* ***Programmes de développement des compétences : Mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle et de renforcement des capacités adaptés aux besoins des PME.***
* ***Mise en œuvre des normes ESG : veiller à ce que les ZES adhèrent aux normes ESG pour promouvoir le développement durable et l’inclusion sociale.***
* ***Partenariats public-privé : favoriser les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations internationales pour soutenir les initiatives des ZES et des PME.***
* ***Suivi et évaluation : Élaborer des cadres de suivi et d’évaluation solides pour suivre les progrès et l’impact des ZES sur la croissance des PME.***

Pour soutenir efficacement la mise en œuvre des recommandations issues de l’étude sur la contribution des ZES à la croissance des PME en Afrique, une approche globale est nécessaire. Il s’agit de sensibiliser les parties prenantes, de favoriser la collaboration avec des partenaires stratégiques, de proposer des programmes de formation au renforcement des capacités, de plaider en faveur de politiques de soutien et d’établir un cadre de suivi et d’évaluation solide. En mettant l’accent sur ces domaines, un environnement propice sera créé pour la croissance des PME dans les ZES et contribuera au développement global du continent africain.

1. **Objectifs et résultats souhaités**
	1. **Objectif général**

Dans ce contexte, la portée des travaux se concentrera sur le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action du rapport de l'AUC-ETTIM sur la « contribution des ZES à l'intégration des PME et à l'économie locale (première phase de l'appui). En raison de la nécessité de mobiliser des fonds supplémentaires pour soutenir l'ensemble du plan d'action de l'étude de l'AUC, la première phase sera l'occasion de contacter, de discuter et de finaliser l'accord de partenariat entre l'AUC-ETTIM et les institutions de développement potentielles (IFD) et les agences de développement pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet dans un avenir proche.

* 1. **Objectifs spécifiques**
* Élaboration d'une ligne directrice sur la « contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local »
* Concevoir le mandat du groupe de travail sur le développement des ZES-PME, composé d’organisations partenaires de haut niveau de la CUA.
* Assistance fournie à la CUA pour la mise en place du groupe de travail
* Appui apporté lors de campagnes de sensibilisation sur « la contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local ».
* Appui apporté au Département ETTIM pour aider à mobiliser des ressources financières à travers une approche de mixage avec les institutions de financement du développement (IFD) et les agences de développement intéressées à soutenir l'intégration des PME dans les ZES.
	1. **Résultat**

Les experts devraient fournir les résultats suivants :

* Groupe de travail établi et opérationnel.
* Une ligne directrice élaborée sur « la contribution des ZES à l’intégration des PME et au développement économique local » prête à être diffusée et présentée au STC, aux États membres de l’UA et aux partenaires.
* Au moins un accord de partenariat entre la CUA-ETTIM, un IDE ou une agence de développement pour soutenir l’intégration des PME dans les ZES.
* Les États membres, les agences de développement, les organisations publiques et privées sensibilisées sur la question de l’intégration des PME dans les ZES.
1. **Description de la mission**
	1. **Activités prévues.**

**PHASE 1 (2024-2025) :**

**Action prioritaire : Collaborations entre les parties prenantes (90 jours)**

1. Elaborer un guide sur la « contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local » (maximum 50 pages). Ce document sera présenté par le Département ETTIM de la CUA au Comité technique spécialisé (CTS), aux pays membres de l'UA et aux donateurs intéressés à soutenir l'intégration des PME dans les ZES.

 ***Nombre de jours : 10***

 ***Date limite : décembre 2024***

1. Concevoir le mandat du groupe de travail sur le développement des ZES-PME composé d'organisations partenaires de haut niveau de la CUA. Le groupe de travail comprendra, entre autres : le Département ETTIM de la CUA, les CER, le secrétariat de la ZLECA, le NEPAD-AUDA, l'AEZO, l'Organisation mondiale des zones franches (WFZO), la FEMOZA (Fédération mondiale des zones franches et des zones économiques spéciales), Afreximbank, la BAD et les organisations panafricaines des PME.

 Les principaux objectifs du groupe de travail sont les suivants :

* Suivre l’avancement de la mise en œuvre du projet, guider et fournir des recommandations politiques pour améliorer l’exécution du projet.
* Formuler des recommandations pour mobiliser des financements pour la mise en œuvre des projets pilotes.
* Valider la sélection de projets pilotes visant à intégrer les PME dans les structures économiques des ZES.

 ***Nombre de jours : 5***

 ***Date limite : décembre 2024***

1. Aider l'Unité PME de la CUA à mettre en place le groupe de travail à travers les actions suivantes :
* Validation des membres du groupe de travail par la CUA
* Préparation et organisation de la première réunion du groupe de travail (ordre du jour provisoire de la réunion, organisation logistique)
* Participation à la première réunion du groupe de travail
* Assurer le secrétariat de la réunion et rendre compte

 ***Nombre de jours : 14***

 ***Date limite : février 2025***

1. Organiser des campagnes de sensibilisation sur « la contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local ». Les campagnes de sensibilisation se dérouleront dans le cadre des événements de l'AUC-ETTIM, de l'AEZO et de la WFZO consacrés au développement des ZES et/ou des PME. Il est proposé **une campagne de sensibilisation en 2024 et une en 2025.** Les tâches attendues liées à cette activité sont les suivantes :
* Assister le Département AUC-ETTIM dans la préparation des campagnes de sensibilisation et participer aux événements.
* Modérer les ateliers dédiés à l’intégration ZES-PME.
* Organiser des réunions avec les représentants des ZES, du gouvernement et des organisations de PME pour encourager la transformation des politiques des ZES en vue d'une meilleure co-hébergement des PME.

 ***Nombre de jours : 36 jours (12 jours par événement, incluant la préparation, la participation aux événements et le reporting).***

1. Mobilisation de ressources financières grâce à une approche de mixage
* En étroite collaboration avec le département ETTIM de l'UA, identifier les institutions de financement du développement (IFD) et les agences de développement intéressées à soutenir l'intégration des PME dans les ZES dans le cadre de la phase 2 du projet.
* Pour contacter et discuter des initiatives de collaboration entre la CUA-ETTIM, les IFD et les agences de développement pour soutenir les PME, y compris leur intégration dans les ZES
* Conclure au moins un accord principal entre la CUA-ETTIM, une IFD ou une agence de développement

 ***Nombre de jours : 25***

 ***Date limite : juin 2025***

La mise en œuvre réussie du plan d’action PME-ZES renforcera considérablement le rôle des PME dans les économies africaines, favorisant ainsi une croissance et un développement durables. La collaboration entre la CUA, les États membres et les partenaires stratégiques est essentielle à la réalisation de ce plan d’action.

* 1. **Livrables prévus**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Soumission |
| Rapport de démarrage | 3 semaines après le début du contrat |
| Premier rapport | Après l'élaboration des termes de référence du groupe de travail, sa création et l'élaboration d'une ligne directrice sur la contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local |
| Projet de rapport final | Après la conclusion de l'accord de partenariat entre la CUA-ETTIM, une IFD ou une agence de développement et la finalisation des 2 campagnes de sensibilisation |
| Rapport final | Après intégration des commentaires et recommandations de l'AUC-ETTIM et d'Expertise France sur le projet de rapport final |

* 1. **Soumission et approbation des rapports**

Une version électronique des rapports mentionnés ci-dessus doit être soumise au Coordonnateur de la Facilité Technique Franco-UA. Les rapports doivent être rédigés en anglais. Le coordinateur est responsable de l'approbation des rapports.

La CUA (Département ETTIM, Unité PME) participera à l'élaboration des commentaires et à l'approbation des rapports. En l'absence de commentaires ou d'approbation par le pays partenaire dans un délai de quinze jours ouvrables, les rapports sont réputés approuvés.

* 1. **Exigences linguistiques**

La maîtrise d'une des langues de travail de l'Union africaine, la maîtrise d'au moins deux autres langues de travail serait un atout. La capacité à communiquer en anglais et en français (à l'oral et à l'écrit) serait un atout.

* 1. **Critères d'évaluation**

Les candidats intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour effectuer les services. Les cabinets de conseil peuvent proposer des consultants individuels, mais seules l'expérience et les qualifications des individus seront utilisées dans le processus de sélection, et leur expérience en entreprise ne sera pas prise en compte, et le contrat sera signé avec la personne proposée.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur CV accompagné des copies de leurs diplômes, certificats de travail et éventuellement des références.

* 1. **Coordination**

Le prestataire devra désigner un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du projet.

M. Kervin Kumapley, coordinateur du projet de l'UA Facility, sera la personne de contact du prestataire de services.

Nom : **Kervin Kumapley**

Tél. : +251 902 420 250

E-mail: kervin.kumapley@expertisefrance.fr

1. **Lieu, durée et modalités d' exécution**
	1. **Période de mise en œuvre** : De la date d'attribution du marché au plus tard le 31/12/2025
	2. **Date de début :** À compter de la date d’attribution du contrat.
	3. **Date limite de fin :** 31/12/2025

Lieu de la mission : La mission est basée à domicile. Des missions de sensibilisation sur la « contribution des ZES à l'intégration des PME et au développement économique local » pourraient être demandées et financées par la CUA.

La durée de la mission est de maximum (1) an, à compter de la date de signature du contrat.

1. **Expertise et profil requis**
	1. **Nombre d'experts par mission :** 2
	2. **Profil du ou des experts désignés responsables de l'exécution du contrat**

**Chef d'équipe - Développement du commerce et du secteur privé senior : 45 jours**

Le/la chef d’équipe fournira des conseils et un soutien technique aux parties prenantes de la Facilité Technique France-UA sur la conception du document d’orientation. En outre, il/elle sera responsable de la gestion quotidienne de la mission, y compris la planification, la coordination des apports, la garantie de l’obtention des résultats et le maintien de la qualité globale des services fournis . Le/la chef d’équipe aura la responsabilité globale du bon déroulement et de la mise en œuvre dans les délais du projet. Il/elle sera responsable de la coordination avec les principales parties prenantes et les réseaux contactés au cours de la mission.

***Qualifications et compétences :***

• Au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent en économie, en administration des affaires, en ingénierie ou dans un domaine connexe.

• Excellentes compétences en communication et en leadership et expérience dans l’établissement de solides relations de travail avec un large éventail de parties prenantes.

• Maîtrise de l'anglais, notamment excellentes capacités d'expression orale, de présentation et de rédaction de rapports. D'autres langues (français, espagnol, portugais…) sont un avantage.

***Expérience professionnelle générale :***

• Au moins 15 ans d’expérience dans l’un des domaines suivants ou dans une combinaison des domaines suivants : développement du secteur privé et des chaînes de valeur, développement des PME et des start-ups, compétitivité, innovation, développement des exportations.

• Solides capacités à élaborer des politiques, des stratégies et à formuler des programmes /projets, y compris des plans d’action, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des activités.

• Compétences avérées en leadership et expérience réussie en coordination de projets et en gestion d’équipe.

• Expérience de travail dans un environnement multiculturel.

***Expérience professionnelle spécifique :***

• Au moins 10 ans d’expérience dans la mise en œuvre de projets d’affaires et d’investissement pour les PME en Afrique subsaharienne (ASS).

• Expérience dans l’application des procédures des donateurs liées à la mise en œuvre du développement.

• Solides compétences analytiques, rédactionnelles et de communication (y compris l’élaboration de messages de plaidoyer).

• Expérience de travail avec des décideurs politiques de haut niveau et avec des organisations de développement des affaires d’Afrique et des organisations de l’UE soutenant le secteur privé (chambres de commerce, agences de promotion des investissements et du commerce, associations professionnelles sectorielles…).

• Capacité à traiter des données, à préparer des rapports synthétiques et analytiques et à formuler des recommandations fondées sur des données probantes aux parties prenantes.

• La connaissance du programme de l’UA et des CER pour soutenir le secteur privé sur le continent est un avantage.

• La connaissance des agences de développement internationales et bilatérales et des institutions financières de développement soutenant le secteur privé en Afrique est un avantage.

• Des connaissances dans l’un des domaines suivants ou dans une combinaison des domaines suivants : Parcs industriels, Zones économiques spéciales sont un avantage.

**Expert écosystème PME : 45 jours**

***Qualifications et compétences :***

• Au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent en économie, en administration des affaires, en ingénierie ou dans un domaine connexe.

• Excellentes compétences en communication, en leadership et expérience dans l’établissement de solides relations de travail avec un large éventail de parties prenantes.

• Maîtrise de l'anglais, notamment excellentes capacités d'expression orale, de présentation et de rédaction de rapports. D'autres langues (français, portugais…) sont un avantage.

***Expérience professionnelle générale :***

• Au moins 10 ans d’expérience de travail dans le domaine de l’écosystème des PME.

• Connaissance approfondie des défis et des perspectives des PME en Afrique.

• Expérience en matière de promotion des investissements et d’accès des PME au marché.

• Expérience dans la conception et la mise en œuvre de politiques.

• Expérience de travail avec l'écosystème des start-up et des organisations d'innovation (incubateurs, Tech Labs, pôles d'innovation, accélérateurs).

• Solides capacités à élaborer des documents de politique et de stratégie.

• Expérience de travail avec au moins un REC.

• Expérience de travail avec les institutions de financement du développement.

***Expérience professionnelle spécifique :***

• Au moins 7 ans d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes de développement du secteur privé axés sur le soutien aux PME, aux start-ups et au développement de l'entrepreneuriat

• Expérience dans l’application des procédures des donateurs liées à la mise en œuvre des programmes de développement

• Solides compétences analytiques, rédactionnelles et de communication (y compris l’élaboration de messages de plaidoyer)

• Expérience de travail avec les décideurs politiques et avec les organisations de développement des affaires d’Afrique soutenant le secteur privé (chambres de commerce, agences de promotion des investissements et du commerce, associations professionnelles sectorielles…).

• Capacité à traiter des données, à préparer des rapports synthétiques et analytiques et à formuler des recommandations fondées sur des données probantes aux parties prenantes.

• Connaissances dans l’un des domaines suivants ou dans une combinaison des domaines suivants : parcs industriels, zones économiques spéciales, chaîne de valeur et développement de clusters.